



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

## Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex  
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr)  
Site Web : <http://sntrs.fr/>

### **Compte Rendu SNTRS CGT : Réunion des Directeurs de Laboratoires de Recherche INSERM 2014 Mardi 11 février 2014. Maison de la Chimie. Paris**

Le discours du PDG de l'Inserm A Syrota devant les Directeurs d'Unité s'apparentait à celui d'un chef d'entreprise devant l'assemblée des actionnaires. L'Inserm est considéré comme ayant le 1er rang de la recherche biomédicale en Europe. Le nombre de publications a augmenté de tant de %. Les publications dans les revues à haut facteur d'impact ont augmenté de tant de %. L'Inserm a eu tant de bourses ERC. Ensuite nous avons eu droit à un couplet sur la recherche fondamentale, A Syrota a eu le toupet d'affirmer que l'essentiel était de développer la recherche fondamentale ! On croit rêver alors que tout est formaté par les donneurs d'ordre que sont les financeurs des contrats. Pour le PDG de l'Inserm, les partenariats avec l'industrie pharmaceutique sont une bonne chose. A Syrota fait semblant d'ignorer qu'avec ces partenariats l'industrie pharmaceutique réduit sa R&D pour la reporter sur les laboratoires publics qui en deviennent les sous traitants.

Concernant l'ANR, il a affirmé sans rire que la contrepartie de la stabilité professionnelle (statut de fonctionnaire) était la prise de risque scientifique, alors que l'Agence est l'instrument du conformisme par le pilotage politique et économique de la recherche qu'elle organise. Quelle satisfaction, les ITMO vont participer à programmation scientifique de l'ANR !

Il a présenté l'éthique comme la raison de la Charte des CDD, elle s'inscrirait dans un projet professionnel. (Professionnel de quoi ? Les effectifs des industries pharmaceutiques et de la santé ont diminué de 3% en 2013) La seule raison de la Charte est d'éviter de CDiser au bout de 6 ans et de choisir les laboratoires et les thèmes que la Direction Générale veut privilégier en prolongeant de 2 ans les contrats (en général limités à 3 ans).

En référence aux précaires, il n'a pas eu honte d'affirmer aux DU présents devant lui « *qu'ils n'avaient pas assez porté attention sur leurs personnels* ». C'est un comble. Toute la recherche est organisée sur contrats, chaque contrat doit demander des CDD pour être pris en compte. Et la capacité à décrocher des contrats est un élément essentiel de l'évaluation des chercheurs et des formations de recherche. Cette politique des contrats, qui alimente la précarité, c'est avant tout la sienne !

**Concernant les Comue (Communautés d'Universités et d'Etablissements, instaurées par la Loi Fioraso), le PDG reconnaît qu'il n'est pas évident qu'elles constituent une simplification du système, que leur mise en place, au-delà d'accord de façade, donne lieu à des conflits qui découlent d'enjeux de pouvoir. L'Inserm s'engagera dans les Comue au cas par cas? « *S'il y a une forte demande, l'Inserm dira oui, sinon on restera à l'écart !* ». Mais il n'y aura aucun transfert de compétences.**

Les relations avec la Satt de l'Île de France qui veut se substituer à Inserm Transfert sont tendues.

Concernant les relations avec le CNRS elles sont excellentes, comme le montre les contrats Atipe/Avenir et les jurys d'admission qui se déroulent en même temps.

Comme à son habitude, A Syrota nous a vanté l'Aviesan (dont il est le patron). Le CNRS, bien obligé d'y être, est beaucoup plus circonspect sur l'Aviesan (trop médicalisé).

Il y eut très peu de questions comme si les DU n'osaient pas poser les questions qui fâchent, ou qu'ils n'attendaient pas grand-chose des réponses du PDG.

Au PDG succéda M T Damerval pour la présentation du **budget 2014**.

M Damerval expliqua que depuis la LOLF les administrations doivent construire un budget avec une mise en réserve dite de précaution de 0,5 % de la masse salariale et de 7 % pour le reste du budget. Si la situation budgétaire est favorable l'administration peut utiliser ces sommes, sinon l'Etat les garde. Après que la CA ait voté le budget 2014 (le 5 décembre 2013), l'Inserm fut informé que la mise en réserve serait de 0,35% de la masse salariale et de 4,86 % pour le reste. Ce qui a évidemment modifié l'ensemble du budget 2014, qui sera adopté au CA de mars 2014 par une décision modificative.

Ce qu'il faut retenir : **les dotations pour les unités vont diminuer de 5%. Les crédits d'infrastructure et de maintenance vont aussi diminuer. Les crédits des fonctions support n'augmenteront pas malgré la charge de travail croissante** (notamment par l'augmentation du nombre contrats externes à gérer). Le nombre de CDD sur financement d'Etat va continuer de diminuer.

Après la sempiternelle analyse de JM Egly sur les contrats ERC et Atipe/Avenir (Les contrats Atipe/Avenir sont de moins en moins une assurance au recrutement pour les post-doc).

Le **SNTRS-CGT pose une question sur la nécessité d'inverser la proportion CR2/CR1 au recrutement**. Puisque les concours au recrutement CR sont de plus en plus en phase avec ceux du CNRS, pourquoi ne pas inverser la proportion CR2/CR1 (40%/60%) et revenir à celle d'avant 2007 (60% CR2 / 40% CR1) qui est toujours celle du CNRS ? Les règles de recrutements seront ainsi homogènes. Ce d'autant que le CNRS veut recruter ses CR au plus près de la Thèse afin de garder « les meilleurs éléments » dicit A Fuchs. A noter aussi que la moyenne du nombre d'années postdoctorales des recrutés en CR1 en 2012 est de plus de 7 ans ! (bilan social INSERM). **A Syrota répondit très agacé que cette question avait été posée au CT et au CA et qu'il était contre, sans aucun argument !**

## La section INSERM du SNTRS CGT maintenant sur Twitter!

Adresse : [https://twitter.com/SNTRSCGT\\_INSERM](https://twitter.com/SNTRSCGT_INSERM)

***En 2014, c'est le moment de se syndiquer au SNTRS-CGT !***

*Pour :*

- *Se défendre*
- *Défendre notre statut*
- *Renforcer le service public de recherche*

Prenez contact avec notre syndicat :

SNTRS-CGT 7 rue Guy Môquet 94801 Villejuif

tél. : 01 49 58 35 81 Fax : 01 49 58 35 33

Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr), Web : <http://sntrs.fr/>

Nom : Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse du labo ou service : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_